
C04-04 CHARPENTE METALLIQUE TOITURE - RÉPONSES AUX QUESTIONS

Question 1

Est-il possible de recevoir les plans au format dwg ?

Réponse 1

Oui, les plans au format dwg seront déposés sur la plateforme

Question 2

Quelle est la charge admissible sur la dalle située entre F-Y/3-8 – Niveau +3.95 ?

Réponse 2

La charge admissible sur la dalle est de 400kg/m²

Question 3

Est-il prévu des stabilisations provisoires pour les poutres auvent ou sont-elles stables sans appui provisoires durant les phases de montage en les considérant appuyées uniquement à leurs extrémités ?

Réponse 3

Les poutres ne sont pas stables sans appui provisoire durant les phases de montage. Les mesures provisoires de stabilisation sont à intégrer dans l'offre (par ex. Installation de chantier).

Question 4

Quelle est la zone disponible en périphérie du bâtiment pour la circulation en phase chantier ? Est-ce que cette zone présente une charge admissible limitée ?

Réponse 4

Les 4 façades seront accessibles. Attention, présence d'une route en périphérie du côté ouest de la halle. Il n'y a pas de limitation de charge en périphérie. Voir plan d'installation de chantier.

Question 5

Durant le chantier, est-ce qu'une grue à tour est prévue ? Si oui, quelle serait sa localisation et quels seraient les prix de location ?

Réponse 5

Une grue à tour est prévue pour les travaux de gros-œuvre. Elle se situe entre les axes M-8 et N-9. Toutefois, il est demandé de chiffrer dans cette offre une installation de levage/montage de sorte à être totalement autonome. Des synergies éventuelles avec le maçon ne doivent pas être considérées à ce stade.

Question 6

La soumission indique une teinte suivant le nuancier NCS ? Pourriez-vous nous communiquer la référence précise de cette teinte ?

Réponse 6

L'ensemble du nuancier est à prendre en considération dans le chiffrage de l'article.

Question 7

Pouvez-vous confirmer que le transport et le montage de la charpente métallique doivent être compris dans les prix unitaires ?

Réponse 7

Oui, nous le confirmons. Toutefois, une version modifiée du descriptif est transmise avec l'identification claire du transport et du montage pour les candidats souhaitant séparer distinctement ces montants.

Question 8

Sauf erreur de notre part, la soumission relative à la construction métallique ne comporte aucun article relatif au montage, seuls les articles suivants sont présents :

- 111.001 – Installations de chantier pour la durée des travaux de l'entrepreneur
- 111.002 – Mesures relatives aux exigences de l'Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction du 18.06.2021

- 511.001 – Moyens de levage pour la durée des travaux de l'entrepreneur

Réponse 8

Une version modifiée du descriptif est transmise avec l'identification claire du transport et du montage pour les candidats souhaitant séparer distinctement ces montants

Question 9

Avez-vous un plan d'ingénieur pour la toiture SHED avec une liste des pièces ?

Nous n'avons pas un plan précis nous montrant la disposition des poutres treillis de longueurs 12 mètres par rapport à celles de longueurs 16.5 mètres.

Nous partons du principe que toutes les poutres sont posées dans les sabots métalliques. Il n'y a donc aucune liaison entre les poutres treillis. Elles sont à chaque fois séparées par un mur en béton ou nous pourrions fixer les sabots d'appuis.

Réponse 9

A ce stade nous n'avons pas d'autre plan que les 3d fournis en annexe de l'appel d'offre. Toutefois, votre lecture du projet est tout à fait exacte et vos hypothèses sont correctes.

Question 10

La classe d'exécution selon EN 1090 n'est pas précisée en page 14 de la soumission : une classe est-elle imposée ? si pas, pour ce type de construction, nous proposerons la classe exécution EXC 2.

Réponse 10

Pour les soudures complètement pénétrées des fermes Vierendeel de qualité B, la classe d'exécution EXC 3 est requise. Pour le reste des assemblages, la classe EXC 2 est demandée.

Question 11

Concernant les positions R.321.891, R.321.892 et R.321.893 en pages 16-17 + R.442.491 et R.442.492 page 19 + R.461.191 et R.461.192 pages 21-22 pour les variantes en tubes RRW, nous comprenons que nous ne devons pas les comptabiliser => Merci de confirmer

Réponse 11

C'est exact, il s'agit d'une variante de projet non additionnée

Question 12

Pourriez-vous svp nous indiquer sur le plan d'installation de chantier :

- La flèche maximale de la grue nécessaire pour poser tous les éléments
- Zone de déchargement
- Zone de stockage

Réponse 12

Les zones de déchargement et stockage ont été indiquées sur le plan d'installation de chantier.

Concernant la grue, nous laissons le soin aux entreprises de définir le moyen de levage le plus approprié pour la pose des éléments, tout en considérant que l'offre doit comprendre une installation de levage/montage de sorte à rendre le charpentier métallique totalement autonome.

Question 13

Concernant la grue, devons-nous chiffrer notre propre grue ou l'utilisation de la grue de chantier moyennant location ?

Réponse 13

Voir réponse 5.